Assurance et Banque

COURTIER
CAPC
1 TER AVENUE VINCENT AURIOL
31600 MURET

2 05 34 56 78 00

a 05 34 56 78 01

virginie.firmino@cabinetcapc.fr

N°ORIAS **07 004 157 (CAPC)** Site ORIAS **www.orias.fr**



SASU , DET 31 1 CHEMIN DE DOUMENJOUN 31430 ST ARAILLE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 01/07/2020

Vos références

Contrat 10619348404 Client 689400620

Date du courrier **17 juin 2020**

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

DET 31

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10619348404** ayant pris effet le **01/07/2020**. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

NETTOYAGE SPECIALISE:

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES, CURAGE, DEBOUCHAGE DE CANALISATIONS, INSPECTION VIDEO DE CANALISATIONS (METHODES NON DESTRUCTIVES UNIQUEMENT)

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/07/2020** au **01/01/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué



Vos références Contrat 10619348404 Client 689400620

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre

C.G.: Conditions Générales du contrat.